



**LIGUE D'ECHECS
DE NOUVELLE-CALÉDONIE**

SOFRICO OPEN INTERNATIONAL 2019

OPEN Féminin

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

Le tournoi appelé « SOFRICO OPEN INTERNATIONAL 2019 Open A » est organisé par la Ligue d'Échecs de Nouvelle-Calédonie et se déroule dans la grande salle du Cercle Mixte Inter-armées de la Nouvelle-Calédonie du 12 au 19 octobre 2019.

Le responsable de l'organisation est Mr Jean-Jacques Testet (85 79 09).
Mail : ligue.echecs.nc@gmail.com

Article 2 : Homologation

Cet événement de type « tournoi open » est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) auprès de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE).

Il se déroule en 3 tournois définis selon l'âge des participants.

L'Open A est composé des joueurs de 12 ans et plus.

L'Open B est composé de jeunes de moins de 14 ans..

L'Open féminin est composé de jeunes filles de 14 ans et moins.

Tous les tournois se feront en 9 rondes et s'ouvrent à tout joueur affilié à la F.F.E. ou à la FIDE par une licence pour les parties en cadence lente (licence A).

Cadence : 1 heure +30 min+30sec/coup/joueur.

Article 3 : Arbitrage

L'arbitre de la compétition est Me Erick MOURET (FFE) Arbitre Elite 2.

L'arbitre Principal est Mr SHAUN PRESS (PNG) Arbitre International et FIDE.

Article 4 : Appariements

Les appariements informatisés sont réalisés au système suisse intégral.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements Papi (d'Erick Mouret).

Article 5 : Inscription et pointage

Pré-inscription par mail (ligue.echecs.nc@gmail.com) ou téléphone ou sur le site web :echecs.nc ou au 85 79 09 avant le 30/09/2019 à Minuit.

Tarif : Adulte : 8000 cfp + Licence A (3300 cfp). 10000 cfp après le 30/09/2019.

Jeune : 3000 cfp + Licence A (1100cfp). 4000 cfp apres le 30/09/2019.

Boursiers, handicapés et féminines : 1500 cfp + Licence A.

Paiements et pointages sur place le 12 octobre de 09h00 à 17h00.

Le pointage est obligatoire pour tout joueur. Seuls les joueurs qui se sont présentés à l'organisateur pour le pointage et qui ont réglé leur inscription seront appariés pour la première ronde.

Article 6 : Déroulement de l'événement.

Contrôle des présents et paiements des inscriptions : 12 octobre de 09h00 à 17h00.

- Ronde 1 : Dimanche 13 octobre : 09h00
- Ronde 2 : Dimanche 13 octobre : 14h30
- Ronde 3 : Lundi 14 octobre : 09h00
- Ronde 4 : Lundi 14 octobre : 14h30
- Ronde 5 : Mardi 15 octobre : 14h30
- Ronde 6 : Jeudi 17 octobre : 09h00
- Ronde 7 : Jeudi 17 octobre : 14h30
- Ronde 8 : Vendredi 18 octobre : 14h30
- Ronde 9 : Samedi 19 octobre : 12h00

- **REMISE DES PRIX 18h00**

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88e Congrès de la FIDE qui s'est tenu a Goynuk (Antalya, Turquie). Ces règles sont en vigueur depuis le 1er Janvier 2018.

Consignes.

- La partie sera perdue par forfait après 1h30 minutes de retard.
- En cas de forfait par cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier au plus tard 1h30 après le début de la ronde afin d'éviter l'exclusion de la compétition.
- L'organisateur (85 79 09) devra être prévenu à ce titre.
- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu. La partie sera perdue pour le joueur dont un appareil aura émis une sonnerie quelconque.
- A la fin de la partie, les pièces sont remises en place sur l'échiquier et la pendule éteinte.
- Le joueur vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage avec les 2 originaux des feuilles de partie, remplies d'une écriture lisible et signées chaque joueur, complétées par le résultat de la partie.
- En cas de partie nulle, le joueur ayant eu les « blancs » se charge d'apporter le résultat.
- Il n'est pas possible de proposer la nulle à son adversaire avant le 40e coup.

- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans l'autorisation de l'arbitre.
- Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. En outre, toute discussion, lecture suspecte, consultation de tiers ou d'ordinateur... est formellement interdite sous peine d'exclusion de la compétition, avec éventuellement demande de sanction auprès de la F.F.E.
- Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans un rapport technique.

Article 7: Notation

- * La notation est obligatoire après chaque coup est obligatoire (même pendant les 4 dernières minutes de la partie).
- * Les éventuelles corrections sur la feuille de partie avec consultation de la feuille de son adversaire, ne peuvent se faire que par le joueur ayant le trait, qui prendra ainsi la durée sur son propre temps.
Il est formellement interdit de déranger son adversaire lorsque celui-ci est au trait.

Article 8: Comportement des joueurs.

- Il est formellement interdit de fumer dans la salle de compétition.
- Les analyses n'y sont pas autorisées. Une autre salle est réservée à cet effet.
- Les discussions entre joueurs peuvent gêner les participants et de plus être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.
- Les lecteurs MP3, ordinateurs, ou tout autre appareil électronique de jeux sont interdits dans la salle de jeu.
- Deux avertissements oraux entraînent l'exclusion immédiate du Tournoi.
- Pour des raisons de sécurité il est interdit aux enfants de sortir de l'enceinte du Cercle sans notre autorisation, l'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de non respect.

Article 9: Classement – Prix .

- Le classement est fait après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).
- Les prix sont départagés à hauteur de 70% des inscriptions .L'organisateur decide si 2 joueurs doivent etre départagés pour la répartition des prix ou si les 2 joueurs s'affrontent en 1 rondes de 10mns+5 sec/coup, en cas de nul, départage en 1 ronde a 6mns pour les blancs et 5mns pour les noirs avec incrément de 2 secondes par coup à partir du mouvement 61, les blancs sont obligés de gagner (Armaguedon).
- Les prix ne sont pas cumulables et calculés selon la place.
- L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix. Ceux-ci ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents (ou représentés) lors de la cérémonie de clôture.
- Les prix sont donnés a titre indicatif et dépendants du nombre de participants inscrits.
- Le tableau définitif des prix sera affiché le mardi 15 octobre.

Article 10: Litige.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir par écrit la commission d'appel sportif de la F.F.E.

L'organisateur
Jean-Jacques Testet

L'arbitre Principal
Shaun PRESS

